NATIXIS
CORPORATE &
INVESTMENT BANKING



Agap'Génération

GAFAM

Mars 2022

TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

Titre de créance risqué alternatif à un placement dynamique risqué de type actions.

- **Période de commercialisation :** du 18 janvier 2022 au 7 mars 2022. La période de commercialisation peut être close à tout moment.
- **Durée d'investissement conseillée :** 10 ans et 15 jours en l'absence de remboursement automatique anticipé. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le titre de créance est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé.
- **Titre de créance émis par Natixis Structured Issuance S.A.** (l'« Émetteur »), véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis[1] (le « Garant »). L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant.
- **Éligibilité :** contrats d'assurance-vie ou contrats de capitalisation[2] et comptes-titres.
- **Code ISIN :** FR0014007CQ1

COMMUNICATION A CARACTÈRE PROMOTIONNEL | Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.
VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

[1] Notation de crédit au moment de la rédaction de la brochure : Standard & Poor's : A / Moody's : A1 / Fitch Ratings : A+. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

[2] L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.

agapan
SOLUTIONS

Agap' Génération GAFAM

Mars 2022

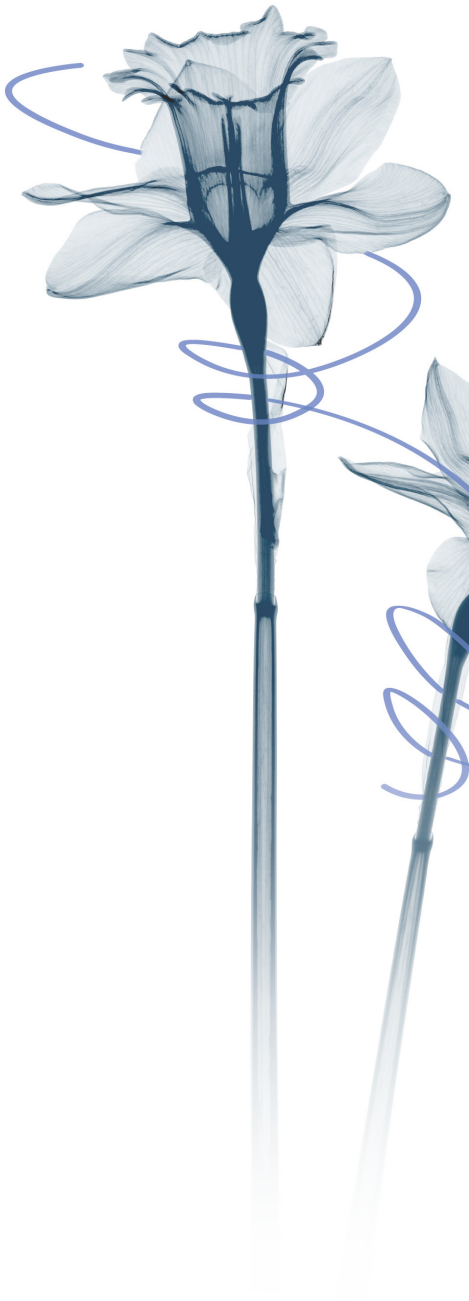

EN QUELQUES MOTS

Agap' Génération GAFAM Mars 2022 est un titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Une exposition à l'indice Solactive GAFAM Equally Weighted Decrement (« l'Indice »), calculé dividendes bruts réinvestis et diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an.
- Un **objectif de gain de 10,00 % par année écoulée**(1) si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial à une Date de Constatation Annuelle ou à la Date de Constatation Finale.
- Un **remboursement anticipé activable automatiquement dès la fin de la 1re année,** si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial à une Date de Constatation Annuelle.
- Un **remboursement du Capital Initial**(1) **à l'échéance**, si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial à la Date de Constatation Finale.
- Une **perte en capital partielle ou totale à l'échéance** si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial à la Date de Constatation Finale.

(1) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

DANS CETTE BROCHURE...

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » désignent la Valeur Nominale du titre de créance **Agap' Génération GAFAM Mars 2022**, soit 1 000 euros. À toutes les Dates de Constatations de l'Indice mentionnées, l'indice est pris en compte au niveau de clôture.

Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. L'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance, ou tels que des frais dans le cas d'un investissement en comptes-titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

Les Taux de Rendement Annuel sont calculés pour un investissement de 1 000 euros le 7 mars 2022 jusqu'à la Date d'Échéance (le 22 mars 2032) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 7 mars 2022 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure.

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance **Agap' Génération GAFAM Mars 2022** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.**

AVANTAGES

- De la 1re à la 9e année, si à une Date de Constatation Annuelle, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur bénéficie d'un **mécanisme de remboursement automatique anticipé**, et récupère ainsi l'intégralité de son Capital Initial(1).
- De la 1re à la 9e année, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, l'investisseur bénéficie d'un **gain de 10,00 %(1) par année écoulée**.
- À l'échéance des 10 ans et 15 jours, si Agap' Génération GAFAM Mars 2022 n'a pas été rappelé par anticipation, et si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial et bénéficie d'un **gain final de 100 %(1), soit 10,00 % par année écoulée**.
- À l'échéance des 10 ans et 15 jours, si Agap' Génération GAFAM Mars 2022 n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un **remboursement de l'intégralité de son Capital Initial(1)**, si le niveau de l'Indice est inférieur à son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial à la Date de Constatation Finale.

INCONVÉNIENTS

- Agap' Génération GAFAM Mars 2022 **n'offre pas une garantie du capital investi et présente donc un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance** (si, à la Date de Constatation Finale, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial). La valorisation d'Agap' Génération GAFAM Mars 2022 à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'Indice autour des seuils de 60 % et de 100 % de son Niveau Initial.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut durer de 1 an à 10 ans et 15 jours.
- **Le gain maximum de l'investisseur est limité à 10,00 %(1) par année écoulée.** L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse de l'Indice (Effet de Plafonnement du Gain).
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant.
- **L'Indice est un indice "décrement" et ne présente pas le rendement total des actifs dans lesquels il est investi.** L'Indice est calculé dividendes bruts réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs à ce montant forfaitaire annuel, la performance de l'indice en sera pénalisée par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.

(1) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

Agap' Génération GAFAM Mars 2022 **est un instrument de diversification, ne pouvant donc constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.**

REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ CONDITIONNEL DÈS LA FIN DE LA 1RE ANNÉE

Si à une Date de Constatation Annuelle, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit[1] à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante :

LE CAPITAL INITIAL
+
UN GAIN DE 10,00 % PAR ANNÉE ÉCOULÉE
Soit un TRA brut[2] maximum de 9,61 %[4] | Soit un TRA net[3] maximum de 8,52 %[4]

Dès qu'un remboursement automatique anticipé est réalisé, **Agap' Génération GAFAM Mars 2022** s'arrête ; sinon, le titre de créance continue.

REMBOURSEMENT FINAL

À la Date de Constatation Finale, le 8 mars 2032, on observe le niveau de l'Indice par rapport à son Niveau Initial.

CAS FAVORABLE

Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit[1] le 22 mars 2032 :

LE CAPITAL INITIAL
+
UN GAIN FINAL DE 100 %, SOIT 10,00 % PAR ANNÉE ÉCOULÉE
Soit un TRA brut[2] de 7,14 % | Soit un TRA net[3] de 6,07 %

CAS MÉDIAN

Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit[1] le 22 mars 2032 :

LE CAPITAL INITIAL
Soit un TRA brut[2] de 0 %
Soit un TRA net[3] de -1,00 %

CAS DÉFAVORABLE

Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit[1] le 22 mars 2032 :

LE CAPITAL INITIAL DIMINUÉ DE LA PERFORMANCE FINALE DE L'INDICE.
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse du niveau de l'Indice.
Cette perte en capital peut être partielle ou totale.
Soit un TRA brut[2] inférieur à -4,96 %
Soit un TRA net[3] inférieur à -5,91 %

[1] Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.
[2] TRA brut : Taux de Rendement Annuel brut, hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.
[3] TRA net : désigne le TRA brut en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an.
[4] Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un gain de 10,00 % à la 1re Date de Remboursement Automatique Anticipé (1re année).

RÉSUMÉ DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

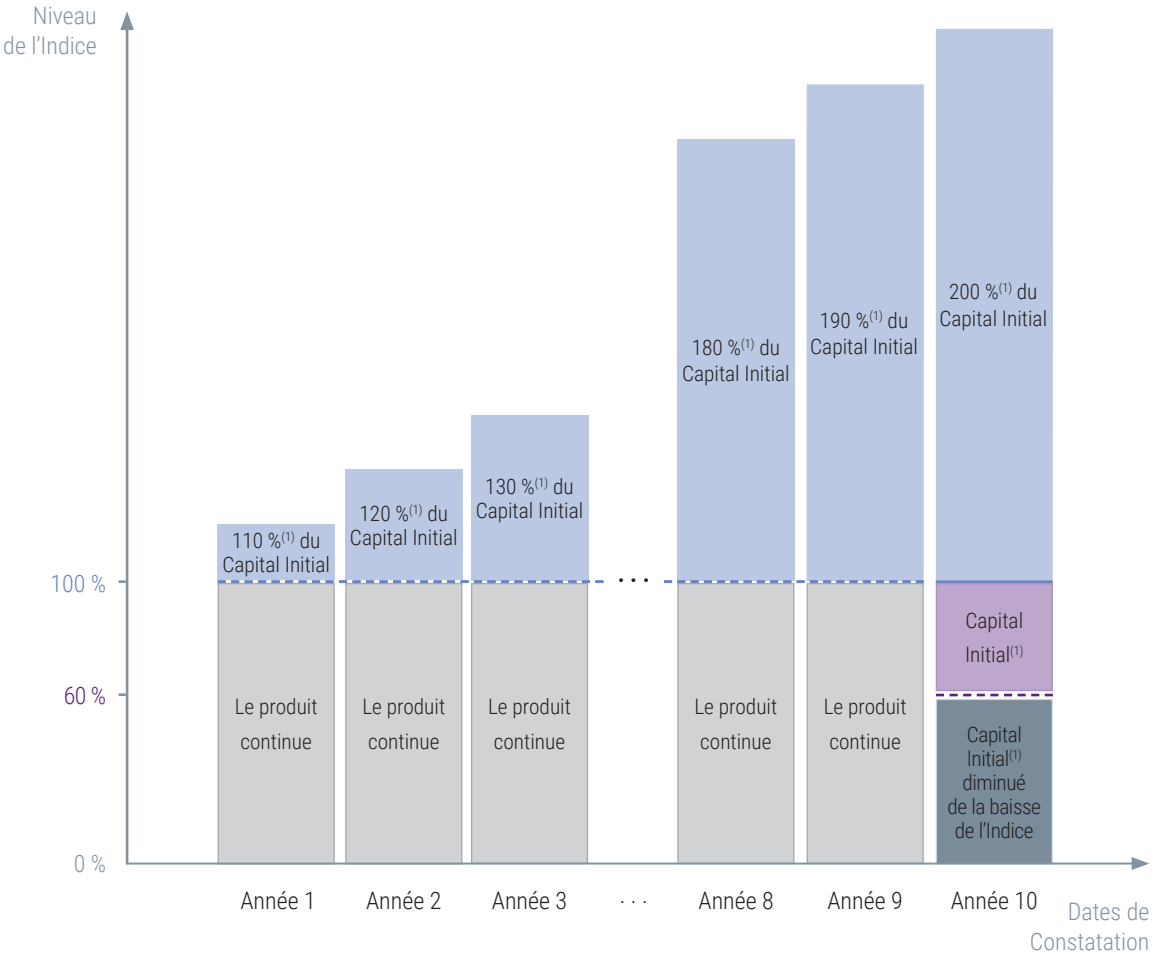

À NOTER

L'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé (possible à chaque Date de Constatation Annuelle) entraîne la dissolution du titre de créance. Si à une Date de Constatation Annuelle, l'Indice est en baisse par rapport à son Niveau Initial, alors le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et **Agap' Génération GAFAM Mars 2022** se poursuit jusqu'à la prochaine Date de Constatation Annuelle.

(1) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE

BAISSE DE L'INDICE À L'ÉCHÉANCE (SUPÉRIEURE À 40 %)

- À chaque Date de Constatation Annuelle, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain.
- À la Date de Constatation Finale, le niveau de l'Indice est égal à 45 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 55 %) : l'investisseur reçoit 45 % de son Capital Initial. L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle de l'Indice, soit une perte de 55 %.

Remboursement final : 45 % du Capital Initial
TRA brut[1] : -7,64 % (TRA identique à celui de l'Indice) | TRA net[2] : -8,56 %

SCÉNARIO MÉDIAN

BAISSE DE L'INDICE À L'ÉCHÉANCE (INFÉRIEURE À 40 %)

- À chaque Date de Constatation Annuelle, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain.
- À la Date de Constatation Finale, le niveau de l'Indice est égal à 80 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 20 %) : l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la baisse de l'Indice à l'échéance.

Remboursement final : 100 % du Capital Initial
TRA brut[1] : 0 % (contre -2,20 % pour l'Indice) | TRA net[2] : -1,00 %

SCÉNARIO FAVORABLE

FORTE HAUSSE DE L'INDICE (PLAFONNEMENT DU GAIN)

- À la 1re Date de Constatation Annuelle, le niveau de l'Indice est égal à 130 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial augmenté d'un gain de 10,00 %. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que partiellement de la hausse de l'Indice (Effet de Plafonnement du Gain) ; il est remboursé à 110 % contre 130 % pour un investissement direct dans l'Indice.

Remboursement final : 110 % du Capital Initial
TRA brut[1] : 9,61 % (contre 28,75 % pour l'Indice) | TRA net[2] : 8,52 %

[1] TRA brut : Taux de Rendement Annuel brut, hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.
[2] TRA net : désigne le TRA brut en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an.

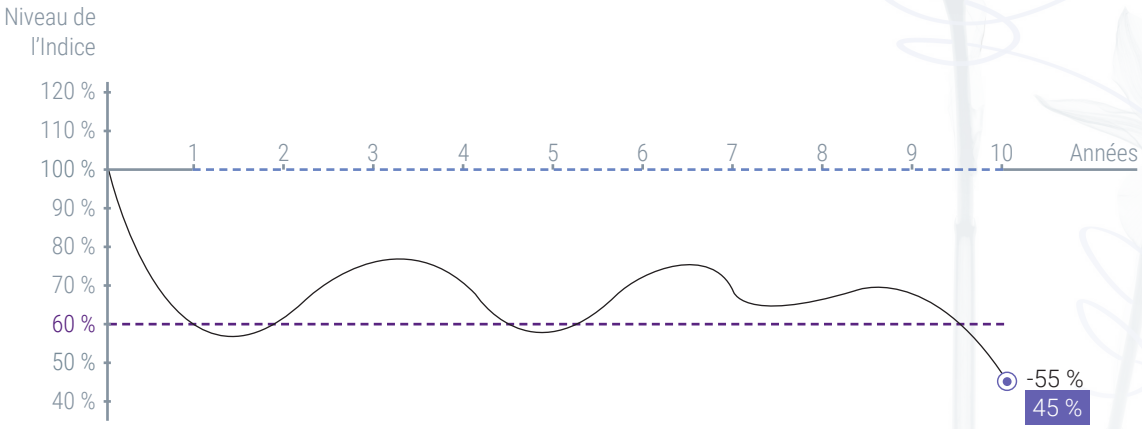

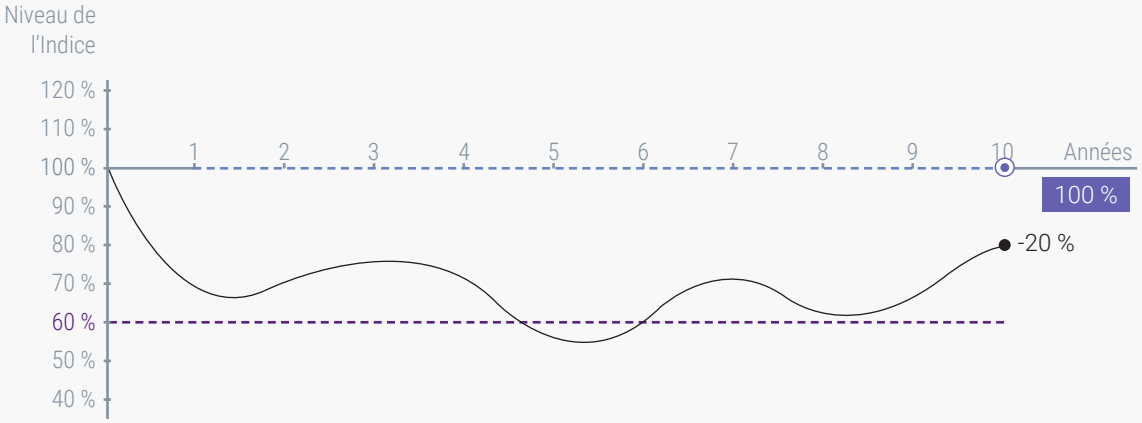

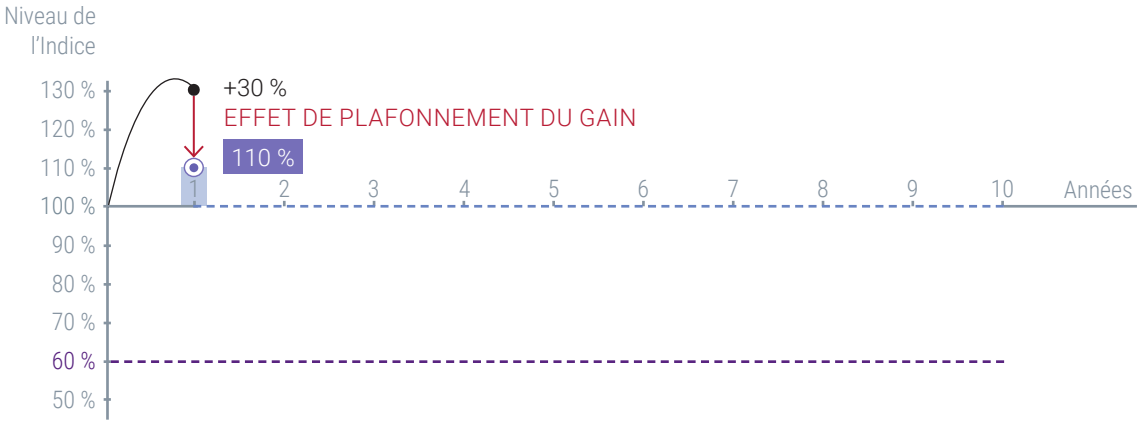

INFORMATION IMPORTANTE

La valorisation d'**Agap' Génération GAFAM Mars 2022** en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'Indice et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates de Constatation Annuelle, si le niveau de l'Indice est proche de son Niveau Initial, et à la Date de Constatation Finale, s'il est proche de 60 % ou de 100 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau de la volatilité de l'Indice, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

L'INDICE SOLACTIVE GAFAM EQUALLY WEIGHTED DECREMENT est un indice calculé et administré par Solactive®.

Créé le 9 septembre 2021, il est composé des cinq plus grandes capitalisations boursières du Nasdaq (NDX index) à cette date : Google[1], Apple, Facebook[2], Amazon et Microsoft (GAFAM). L'Indice est équipondéré, afin que le risque soit réparti de manière homogène entre les cinq valeurs composant l'Indice.

L'Indice est calculé en ajoutant tous les dividendes bruts (versés par les valeurs composant l'Indice au fil de l'eau tout au long de la vie du produit) puis en déduisant un montant forfaitaire de 5 % par an. Ce dividende synthétique de 5 % permet de faire face aux incertitudes liées aux futurs versements de dividendes et offre un meilleur pricing des solutions d'investissement. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) à ce montant forfaitaire annuel, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. **Les niveaux des dividendes passés ne préjugent pas des niveaux des dividendes futurs.**

Il est accessible sur le site de l'administrateur (https://www.solactive.com/indices/?se=1&index=DE000SL0DH51) ou sur la page (https://www.zonebourse.com/cours/indice/SOLGAFAM-DECREMENT-TR-EUR-126939186/graphiques-cours/) ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : SOGAFAM Index).



[1] Alphabet Inc. : maison mère de Google
[2] Meta Platforms Inc. : nouveau nom de Facebook depuis le 28 octobre 2021

ÉVOLUTION HISTORIQUE ET SIMULÉE DE L'INDICE

L'indice Solactive GAFAM Equally Weighted Decrement a été lancé le 9 septembre 2021 à un niveau de 9255,51 euros. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé.

Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.

ÉVOLUTION HISTORIQUE ET SIMULÉE DE
L'INDICE SOLACTIVE GAFAM EQUALLY WEIGHTED DECREMENT



Source : Bloomberg, données du 31 mai 2012 au 8 décembre 2021

Performances cumulées au 8 décembre 2021	1 an	5 ans	10 ans[1]
Indice Solactive GAFAM Equally Weighted Decrement	40,00 %	244,54 %	-

Source : Bloomberg, données du 31 mai 2012 au 8 décembre 2021

PRÉCISIONS

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.

[1] L'étude de la performance sur 10 ans n'est pas calculable, certaines valeurs composant l'Indice bénéficiant de données historiques de cours limitées.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Forme juridique	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes »).
Émetteur	Natixis Structured Issuance S.A. (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis, les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Garant	Natixis (S&P : A / Moody's : A1 / Fitch Ratings : A+). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.
Période de commercialisation	Du 18 janvier 2022 (9h00 CET) au 7 mars 2022 (17h00 CET)
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR0014007CQ1
Valeur Nominale	1 000 €
Durée d'investissement conseillée	10 ans et 15 jours
Sous-jacent	Indice Solactive GAFAM Equally Weighted Decrement (code Bloomberg : SOGAFAM index), calculé en ajoutant les dividendes bruts réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an.
Prix d'Émission	100 % de la Valeur Nominale
Date d'Émission et de Règlement	18 janvier 2022
Date de Constatation Initiale	7 mars 2022
Date de Constatation Annuelle	07/03/2023; 07/03/2024; 07/03/2025; 09/03/2026; 08/03/2027; 07/03/2028; 07/03/2029; 07/03/2030; 07/03/2031.
Date de Remboursement Automatique Anticipé	21/03/2023; 21/03/2024; 21/03/2025; 23/03/2026; 22/03/2027; 21/03/2028; 21/03/2029; 21/03/2030; 21/03/2031.
Date de Constatation Finale	8 mars 2032
Date d'Échéance	22 mars 2032, en l'absence de remboursement anticipé.
Niveau Initial	Niveau de clôture de l'Indice à la Date de Constatation Initiale.
Marché secondaire	Natixis pourra fournir un prix indicatif des titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1%.
Périodicité de la valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse prévu, le Jour de Bourse prévu suivant. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture de l'Indice est publié.
Publication de la valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (equityderivatives.natixis.com) et sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Six Telekurs.
Double valorisation	Une double valorisation est établie Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Agent de calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des Instruments Financiers	Bourse de Luxembourg
Commissions de distribution	La commission de distribution ponctuelle pourra atteindre un montant maximum annuel de 1 % du montant nominal des Titres de créance placés, calculée sur la durée de vie maximale des titres. De plus, la commission de distribution récurrente pourra atteindre un montant maximum annuel de 0,20 % du montant des Titres des créance détenus et sur la durée de détention des titres par les investisseurs. Le paiement de ces commissions pourra se faire par règlement et/ou par réduction du prix de souscription.
Cadre de distribution	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, comptes-titres

FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base. Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital :** En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risque lié au sous-jacent :** Le remboursement du capital dépend de la performance du sous-jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le sous-jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du sous-jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite :** En cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- **Risque de volatilité, risque de liquidité :** Une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.
- **Risques liés à la modification, suppression ou perturbation du sous-jacent :** Solactive, l'administrateur du sous-jacent, pourrait modifier de façon significative le sous-jacent, l'annuler ou ne pas publier son niveau. Dans ces cas et au choix de l'Agent de Calcul, le niveau du sous-jacent pourrait être calculé conformément à la formule et la méthode de calcul en vigueur avant cet évènement, être remplacé par celui d'un autre sous-jacent ou les titres de créances pourraient faire l'objet d'un remboursement anticipé à leur juste valeur de marché. Dans ces cas, les montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts dus pourraient être inférieurs aux montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts initialement anticipés et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de Natixis qui commercialise le titre de créance Agap' Génération GAFAM Mars 2022.

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer un conseil en investissement, un conseil, une sollicitation ou une offre en vue de l'achat ou de la vente ou de la souscription du titre de créance décrit. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le titre de créance visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. **En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus et les Conditions Définitives (tels que définis ci-après) d'Agap' Génération GAFAM Mars 2022 afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus.** La dernière version du document d'informations clés relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée sur une page dédiée du site de Natixis (https://cib.natixis.com/home/PIMS#kidSearch). L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce titre de créance peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE TITRE DE CRÉANCE. Il conviendrait de préciser que les titres de créance décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Agap' Génération GAFAM Mars 2022 est (i) éligible pour une souscription en comptes-titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du titre de créance. **Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France.** L'assureur d'une part, l'Émetteur, et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de tenue de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une documentation juridique composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 11 juin 2021 par l'AMF sous le n° 21-220 (le « Prospectus de Base ») et des conditions définitives en date du 6 janvier 2022 (les « Conditions Définitives »), formant ensemble un prospectus conforme au règlement 2017/1129 (règlement prospectus) tel qu'amendé. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles sur les sites internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/171/PROGRAM_SEARCH, https://cib.natixis.com/devinet.pims.compliancetool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR0014007CQ1/FT/DS) et de l'AMF (www.amf-france.org) et sont disponibles pour consultation auprès de Natixis 47, quai d'Austerlitz, 75013 Paris. L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).

AVERTISSEMENT SOLACTIVE

L'instrument financier n'est en aucune façon sponsorisé, promu, vendu ou avalisé par Solactive AG et Solactive AG n'offre aucune garantie ou assurance, expresse ou implicite, quant aux résultats de l'utilisation de l'Indice et/ou de la marque de l'Indice ou du Cours de l'Indice à tout moment ou à toute fin. L'Indice est calculé et publié par Solactive AG. Solactive AG met tout en oeuvre pour s'assurer au mieux que l'Indice est calculé correctement. Indépendamment de ses obligations vis-à-vis de l'Emetteur, Solactive AG n'est en aucun cas tenu de signaler des erreurs relatives à l'Indice à des tiers, y compris et sans restriction des investisseurs et ou des intermédiaires financiers de l'instrument financier. Ni la publication de l'Indice par Solactive AG, ni l'octroi de licence de l'Indice ou de la marque de l'Indice aux fins d'une utilisation liée à l'instrument financier ne constituent une recommandation de la part de Solactive AG d'investir dans ledit instrument financier ou une garantie ou une opinion de Solactive AG sur tout investissement dans cet instrument financier.



agapan SOLUTIONS

Structurons ensemble
des **solutions d'avenir**.

© Shutterstock – Tous droits réservés –

NATIXIS
Société Anonyme au capital de 5 052 733 329,60 euros
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris
Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris CEDEX 02 France -
RCS Paris n°542 044 524

NATIXIS
CORPORATE &
INVESTMENT BANKING

Ingénierie financière, Global Markets
47, quai d'Austerlitz - 75013 Paris, France
agapan@natixis.com
cib.natixis.com

MIXTE
Papier issu de sources responsables
FSC® C108265

Ce support est composé de matériaux issus de forêts bien gérées certifiées FSC® et de matériaux recyclés.

Date de rédaction de la brochure : 9 décembre 2021

GROUPE BPCE